

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 12 mai 2015 à Moustier Sainte Marie**



Membres présents : Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Jean-Pierre BAUX, Gréoux-les-bains ; Antoine FAURE, Aups ; Annick BATESTI : La Bastide ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 avril 2015 à Moustiers Ste Marie

2. Modification des statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon

Suite au comité de pilotage qui s'est tenu le 24 avril, les membres du Bureau ont débattu sur les propositions de modification des statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon afin de pouvoir étendre le périmètre en vue du portage du SAGE Verdon. Ces propositions portent sur l'ajout d'un nouvel objet, l'évolution des modalités de gouvernance (collèges...) et l'évolution des cotisations. Ces nouveaux statuts seront ensuite soumis à la validation du Comité syndical du 10 juillet prochain.

3. Validation du projet de convention d'objectifs

Pour soutenir la mise en place de la charte du Parc, le Conseil régional propose de mettre en place une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2015-2020 qui serait signée également par l'Etat, les deux départements et le Parc. Conçue pour donner de la lisibilité aux priorités du Parc et des différents partenaires, elle permettra également d'acter un positionnement de principe des partenaires sur le programme d'actions 2015-2016. Les membres du Bureau en ont validé les grandes lignes définies à partir du programme d'actions pluriannuel validé par le comité syndical du 24 mars dernier. La convention d'objectif sera ensuite soumise à une validation par la commission permanente de la Région au mois de juin 2015 et des départements (date non encore précisée).

4. Positionnement du Parc sur les projets de CRET A3V, Provence verte, Pays dignois, Pays de Haute-Provence

Suite au débat sur le contrat régional d'équilibre territorial (CRET) tenu lors du bureau du 21 avril 2015, il est essentiel de définir la position du Parc sur les 4 CRET qui le concernent territorialement et qu'il devra signer. Les délais sont très serrés car les 4 pays souhaitent présenter leur projet pour une validation par la Région en juin, ce qui sous-entend une finalisation de leurs dossiers pour la fin mai. Pour que la charte du Parc soit correctement prise en compte dans ces projets de CRET, il faut que nous puissions préciser d'ici la mi-mai les priorités du Parc sur les différents territoires candidats et les points de vigilance éventuels (partage/protection de la ressource en eau, préservation des patrimoines naturels et culturels, risque incendie,...).

Une présentation des stratégies des 4 projets de CRET, ainsi que des points de réaction possibles pour le Parc, ont été présentés et débattus en séance. Pour chaque territoire de CRET, un porté à connaissance sera élaboré, de manière à faire ressortir les enjeux prioritaires du Parc, les enjeux manquants, ainsi que les points d'alerte ou de vigilance.

5. Evolutions de la fête du Parc

Les membres du Bureau ont débattu sur les modalités d'organisation de la fête du Parc, qui se tiendra les 26 et 27 septembre 2015 à Quinson, et notamment sur l'évolution du repas du midi.

6. Prêt de matériel et barnums

Au vu des responsabilités engagées, de la réglementation en vigueur et de l'état du matériel (notamment les barnums) les membres du Bureau ont décidé de ne plus prêter les barnums aux communes ou associations. Le prêt des tables, bancs, grilles d'exposition restera possible.

7. Désignation des élus « Parc » pour siéger au nouveau GAL Leader 2015-2020

Les membres du Bureau ont désigné les élus suivants pour siéger au futur GAL qui sera en charge de la mise en œuvre du programme Leader 2015-2020 à partir du début de l'été 2015 : titulaires : Bernard CLAP et Jean-Pierre BAUX ; suppléants : Antoine FAURE ET Gilbert PELLEGRIN

8. Conventions de partenariat avec les Points Accueil Installation (PAI) du Var et des Alpes de Haute Provence

Les Points Accueil Installation sont des structures officielles de rencontre et de conseils pour les porteurs de projet en agriculture. Ils sont animés par les syndicats de jeunes agriculteurs et agglomèrent autour d'eux toute l'offre d'aide et d'accompagnement des partenaires comme les chambres d'agriculture, les SAFER, les AGRIBIO... et depuis peu certains territoires comme le Verdon qui ont une stratégie et des moyens d'accueil. Chaque année, ce sont plus de 200 porteurs qui passent par ces points de rencontre dans chaque département. Une trentaine envisage de créer leur activité dans le Verdon. Les membres du Bureau ont approuvé une convention de partenariat avec ces PAI de manière à être présents à leurs côtés par de l'échange d'information, une mise à disposition de documents et une participation au pilotage des PAI. Les PAI fournissent en retour les statistiques d'accueil et orientent vers le Parc le cas échéant.

9. Démarche structurée de prévention des risques professionnels

En application du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, les membres du Bureau ont décidé d'engager le syndicat mixte dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels.

10. Participation aux frais de TVA du GAL confluence autour du Verdon au titre de l'année 2014

Les membres du Bureau ont approuvé la prise en charge des frais de TVA inhérents au fonctionnement du programme Leader du Verdon, au titre de l'année 2014, représentant un montant de 721,84 €.

11. Convention avec Réserves Naturelles de France (RNF)

Les membres du Bureau ont approuvé la convention de partenariat avec RNF relative à la fourniture de tenues uniformes et de matériel

12. Remboursement de frais

Les membres du Bureau ont approuvé le remboursement de frais à Pierre André pour un montant de 60, 52 €.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 19 mai 2015
Le Président, Bernard CLAP